

PREMIÈRE

Enseignement de Spécialité

Évaluations Communes



S.E.S.

SUJET

2019 • 2020

👉 www.freemaths.fr

ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

CLASSE : Première

E3C : ☐ E3C1 ☒ E3C2 ☐ E3C3

VOIE : ☒ Générale ☐ Technologique ☐ Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : Sciences économiques et sociales

DURÉE DE L'ÉPREUVE : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme :

CALCULATRICE AUTORISÉE : ☐ Oui ☒ Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : ☐ Oui ☒ Non

☐ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

☐ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Taux d'adhésion à différentes associations en 2016 (en %)

	Associations sportives	Associations culturelles	Ensemble des associations
Selon la catégorie socioprofessionnelle :			
- Agriculteurs exploitants	17,5	6,0	50,0
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,1	8,6	40,4
- Cadres et professions intellectuelles supérieures	25,8	16,7	56,9
- Professions intermédiaires	25,0	12,7	48,5
- Employés	14,0	6,3	35,1
- Ouvriers	16,3	3,8	32,6
Selon l'âge :			
- 16 à 24 ans	23,4	5,7	34,0
- 25 à 39 ans	20,0	5,8	37,6
- 40 à 49 ans	21,6	7,2	41,0
- 50 à 64 ans	19,2	10,8	42,5
- 65 ans et plus	13,4	12,5	46,0
Ensemble	19,0	8,8	40,8

Note : les retraités ont été classés dans leur ancienne catégorie socioprofessionnelle.
 Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.

Source : INSEE, 2018.

Questions :

1. Présentez trois critères de construction des Professions et Catégories Socioprofessionnelles ? (3 points)
2. En utilisant la ligne « Ensemble » du document, vous comparerez le taux d'adhésion aux associations sportives et culturelles au sein de la société française. (3 points)
3. À l'aide du document, montrez que différents facteurs influent sur la sociabilité associative des individus. (4 points)

Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que le partage du risque peut avoir des effets positifs et négatifs.

Document 1 : Effet de la redistribution sur le taux de pauvreté¹ en 2015

		Taux de pauvreté avant redistribution (en %)	Taux de pauvreté après redistribution (en%)
Selon le statut d'activité	Actifs de 18 ans ou plus	16,5	10,8
	Actifs occupés	12,6	7,8
	dont salariés	11,7	6,5
	dont non-salariés	20,1	17,3
	Chômeurs	50,6	37,6
	Inactifs de 18 ans ou plus	22,8	14,9
	Retraités	12,1	7,3
	Autres inactifs	47,1	32,1
Selon la situation de handicap des personnes de 15 ans ou plus	Personnes non en situation de handicap	18,2	12,5
	Personnes en situation de handicap	27,6	15,8
Ensemble		22,3	14,2

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

Source : *Minima sociaux et prestations sociales*, DREES, 2018.

1 : Le taux de pauvreté est égal à la part des individus considérés comme pauvres.

Document 2 :

Lorsqu'un individu recourt au système de soins alors qu'il ne bénéficie d'aucune couverture maladie, le niveau de sa consommation de soins (et parfois même la décision de consulter) résulte d'un arbitrage entre la nécessité de se soigner d'une part et les dépenses de soins que cela engendre d'autre part. Si les personnes sont assurées, elles choisissent leur niveau de consommation principalement en fonction de considérations sanitaires puisque les dépenses de soins qu'elles assument deviennent nulles ou très faibles. Ces personnes ont alors intérêt à profiter de la baisse du prix des soins engendrée par la couverture du risque maladie pour consommer davantage de soins. Or, cette modification de la consommation de soins des individus bénéficiant de contrats d'assurance maladie n'est pas neutre pour l'ensemble des assurés. En effet, que le risque maladie soit géré par un monopole public ou des assureurs évoluant sur un marché, l'agrégation¹ de ces comportements individuels entraîne une augmentation des cotisations ou des primes. Ce résultat met en lumière les causes du risque moral *ex post*² : les assurés bénéficient directement de leur consommation supplémentaire mais ne supportent pas les coûts qu'ils engendrent, ceux-ci ne se répercutant qu'indirectement sur le montant des cotisations ou des primes.

Source : *Bulletin d'information en économie de la santé, questions d'économie de la santé*, Institut de recherche et de documentation en économie de la santé, n°53, Juin 2002.

1 : Agrégation : addition.

2 : Risque moral *ex post* : aléa moral pouvant résulter de la signature d'un contrat.